



Construction légale ou pas ?

Par **betty0147**, le **15/11/2012** à **15:37**

Bonjour,
Construction nouvelle sur la commune.
Cette maison n'est pas dans l'alignement comme toutes les autres du village !
Cette maison vient d'être recouverte de tuiles ciment grises...
Est-ce légale ?
Je m'explique...
Le village est situé en Site Classé...
Jusqu'à présent, toutes les constructions devaient être faites dans le même alignement...là ce n'est pas le cas...tout-à fait l'opposé ?
Par ailleurs, les tuiles doivent être toutes en terre cuite rouges ?
Pourquoi le maire a-t-il autorisé cela ?
Est-ce légal ?
Merci.

Par **betty0147**, le **25/11/2012** à **06:56**

Bonjour,
Personne ne peut me répondre ?
Est-ce légal ou pas ?
Merci.

Par **alterego**, le **25/11/2012** à **10:10**

Bonjour,
Ne pensez pas qu'il serait plus pertinent de poser ce genre de question à votre édile et à l'Urbanisme, au CAUE dont dépend votre commune etc... ?
Cordialement